

Envoi par courriel

Québec, le 5 mars 2018

Monsieur Nicolas Dziasko
Ville de Montréal-Est
11370, rue Notre-Dame, 4^e étage
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6

**Objet : Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de
carburant aéroportuaire à Montréal-Est
Questions complémentaires du 5 mars 2018 (DQ18)**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

1. Le promoteur prévoit implanter un pipeline de raccordement entre le site 1 et le réseau de PTNI, lequel serait situé à l'intérieur d'emprises publiques de la Ville de Montréal-Est. Quel est l'état d'avancement des discussions à ce sujet entre la Ville et le promoteur ? Une entente serait-elle requise pour permettre l'implantation du pipeline de raccordement et quelles seraient les exigences de la Ville à cet égard ?
2. Est-ce que des infrastructures pipelinières existantes côtoieraient le pipeline de raccordement entre le site 1 et le réseau de PTNI dans l'emprise projetée pour son implantation ? Veuillez déposer une carte illustrant l'emplacement de ces infrastructures pipelinières existantes.
3. Dans son mémoire, la Ville de Montréal-Est présente sa position au sujet de l'intégration visuelle du projet et propose certaines pistes de solution. Est-ce que des discussions ont été entreprises avec le promoteur ou avec l'Administration portuaire de Montréal à ce sujet ? Si tel est le cas, quels en ont été les résultats ?
4. Un projet de prolongement du boulevard Joseph-Versailles / Bourget-Forget est mentionné au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est (DB24, p. 17). Quel est l'état d'avancement de ce projet et dans quel horizon de temps prévoyez-vous sa réalisation ?

5. Est-ce qu'une baisse de la valeur marchande des propriétés résidentielles est observée en lien avec le développement industriel sur le territoire de Montréal-Est ?
6. À l'intérieur du territoire du port de Montréal, quelles sont les compétences de la Ville de Montréal-Est ? Se limitent-elles aux emprises routières ?
7. Comment se fait l'arrimage entre la planification de l'aménagement du territoire de l'Administration portuaire de Montréal (APM) et celle de la Ville de Montréal-Est ? Une concertation a-t-elle lieu avec l'APM en ce qui a trait notamment à l'usage des sols et à la gestion des nuisances au regard des activités sur le territoire du port ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 7 mars 2018 prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission